

Foire aux questions à l'intention des patients : médicaments pour le traitement de l'hépatite C

1. Quels médicaments utilisés pour traiter l'hépatite C sont financés?

Le **28 février 2017**, les médicaments suivants seront ajoutés au Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) à titre de médicaments à usage limité pour le traitement de l'hépatite C chez les bénéficiaires du PMO admissibles :

- Harvoni (ledipasvir/sofosbuvir)
- Sovaldi (sofosbuvir)
- Epclusa (sofosbuvir/velpatasvir)
- Zepatier (elbasvir/grazoprevir)
- Daklinza (daclatasvir)
- Sunvepra (asunaprevir)
- Ibavyr (ribavirin)

2. À quoi servent ces médicaments?

Les médicaments indiqués ci-dessus sont utilisés dans le traitement de l'hépatite C chronique.

3. Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces médicaments?

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces médicaments pour le traitement de l'hépatite C auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

4. Quand les patients pourront-ils bénéficier d'une prise en charge pour ces médicaments contre l'hépatite C?

La prise en charge de ces médicaments pour le traitement de l'hépatite C commencera le 28 février 2017.

5. Je bénéficie du PMO et je prends un médicament contre l'hépatite C, qui est pris en charge actuellement dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel (PAE). Qu'est-ce que ce changement signifie pour moi?

Si l'un de vos médicaments contre l'hépatite C est pris en charge actuellement dans le cadre du PAE, vous devriez terminer votre traitement en suivant le régime approuvé.

6. Je bénéficie du PMO et j'attends d'obtenir la prise en charge d'un médicament contre l'hépatite C dans le cadre du PAE. Qu'est-ce que ce changement signifie pour moi?

Si vous attendez actuellement une décision relative au financement au titre du PAE, vous devriez parler à votre médecin ou à votre fournisseur de soins de santé. À compter du 28 février 2017, vous pourrez obtenir un traitement contre l'hépatite C sans passer par les formalités du PAE, si votre situation clinique répond aux critères de financement.

7. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la prise en charge de ces médicaments contre l'hépatite C, adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien, ou transmettez un courriel à cet effet à l'adresse : PublicDrugPrgrms.moh@ontario.ca.